

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
29	23	5

Vote
A l'unanimité
Abstention : 6
Pour : 22
Contre : 0

Le 15 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 09 décembre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 09 décembre 2022.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 23 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE	X		
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY		X	THIERRY LARIDON
PACHECO	VICTORIA	X			COUSIN	SEVERINE	X		
LEJEUNE	JEAN-MICHEL	X			HAREL	NICOLAS		X	BRUNO GUILBERT
FISSET	VALERIE		X	MARYSE BETOUS	DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
JOUTEL	MARIE-THERESE	X			COMTE	ELENA		X	
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES	X			DUPERRON	ERIC	X		
RIOULT	BERTRAND	X			MALLET	PASCAL	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE		X	PASCAL MALLET
REBOUL	CATHERINE	X			VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE	X		
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE	X			LUCAS	NATHALIE	X		
PETIT	OLIVIER	X			CHOLLOIS	HERVE		X	NATHALIE VALEUX VAN HOVE
LOUVET	ISABELLE	X							

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

DCM 2022-77
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 06 décembre 2022 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Considérant que les besoins de créations, de transformations et suppressions de postes ;

Considérant que le Comité Technique a rendu un avis favorable à l'unanimité des collègues des représentants du personnel et des représentants de l'administration lors de sa réunion du 06 décembre 2022 ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (22 voix : Pour et 6 Abstentions) de procéder à la création, la transformation et la suppression des postes suivants à compter du 15 décembre 2022 :

I. Au sein de la Direction Générale

Filière	Ancien poste	Quotité ETP	Nouveau poste	Quotité ETP	Motif
Administrative	Rédacteur	1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	Recrutement par suite de détachement

II. Au sein de la Direction des Services Techniques

Filière	Ancien poste	Quotité ETP	Nouveau poste	Quotité ETP	Motif
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2			Suppression de 2 postes
Technique			Adjoint technique	1	Recrutement suite départ en retraite
Sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	0,54			Suppression suite départ en retraite
Technique			Adjoint technique	1	Recrutement pour donner suite à départ en retraite

III. Au sein de la Direction des Moyens généraux

Filière	Ancien poste	Quotité ETP	Nouveau poste	Quotité ETP	Motif
Administrative			Adjoint administratif	1	Recrutement suite mobilité interne



Pour copie conforme au registre
Le 19 décembre 2022

Le Maire,
Bruno GUILBERT

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le

ID : 076-217604750-20221215-DCM202277-DE